

N° DEL/2023-099



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 octobre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 02 octobre 2023

PRESENTS (31)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. VERBRUGGE Dominique, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (9) :

M. BESSEAU Jean-Claude a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie.

Secrétaire de séance : M. COQUILLAUD Nicolas.

Objet : Convention de partenariat avec le Lycée agricole de Neuvic

M. le Président rappelle au Conseil que l'un des objectifs du Projet Educatif de la Collectivité est de :

Promouvoir la coéducation en développant et en renforçant des partenariats auprès des acteurs de la jeunesse et des loisirs (écoles, associations, ...).

Dans ce but, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes et l'EPLFPA Haute-Corrèze - 19160 NEUVIC.

Cette convention permet à des étudiants de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature option animation) de 1^{ère} année d'évoluer dans leur processus de formation en proposant des animations aux enfants et jeunes fréquentant les structures du service Enfance-Jeunesse. Ces animations sont proposées en période périscolaire (les mercredis), réparties sur l'année scolaire et permettront aux enfants du territoire de découvrir la nature au fil des saisons.

Cette convention, mise en place à titre expérimental sur l'année scolaire 2021-2022, reconduite sur l'année scolaire 2022-2023 présente un bilan toujours positif par les bénéfices que cet échange apporte tant pour les étudiants que pour les enfants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 octobre 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ